EDM 70

Réunion du Comité syndical du lundi 2 juillet 2018

Présents:

Membres du comité syndical:

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Arnaud DEMONET, Délégué suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt-Gésincourt
- Sophie GROSJEAN, Déléguée de la C.C du Pays de Lure
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C des 4 Rivières
- Christiane OUDOT, Déléguée titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental, délégué titulaire

Non membres du comité syndical :

- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental
- Pierre-Alain FALLOT, directeur du Pôle de Gray
- Daniel ROLLET, directeur du Pôle de Lure

Excusés:

- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Jacqueline COQUARD, Déléguée suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Paul DAVAL, Délégué de la C.C du Pays de Lure
- Christian DEVAUX, Délégué de la C.C. Val de Gray
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Anne-Laure FLETY, Déléguée titulaire de la C.C. du Val de Gray
- Marie-Odile HAGEMANN, Déléguée de la C.C de la Haute Comté
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Jean-Marie SIBILLE, délégué de la commune de Port-sur-Saône

Non membres du comité syndical :

- Emilie AEBY, directrice du Pôle de Luxeuil les Bains
- Yves BERIDOT, Directeur du Pôle pays riolais et Val de Saône
- Daniel CLERC, Représentant de la CC du Pays de Villersexel

La Présidente ouvre la séance à 17H05.

Dans l'attente de l'arrivée de tous les membres et de l'atteinte du quorum, Mme ARNOULD propose aux membres, afin de gagner du temps, de commencer l'explication des modifications des postes proposées et d'effectuer le vote dès l'atteinte du quorum. Ce sont des ajustements qui sont réalisés en prévision de la prochaine rentrée scolaire.

DELIBERATIONS

- Suppression d'un poste permanent à compter du 1^{er} septembre 2018 à hauteur de 5h45 hebdomadaires:
 - Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe / Discipline : cor

L'enseignante, agent contractuel sur ce poste a fait part de son souhait de ne pas renouveler son contrat au 1er septembre prochain. Elle était sur un poste à 5h45 pour 2h15 de cours dispensés à 3 élèves et 45 mn de jardin musical. Il a donc été décidé en accord avec les membres du bureau de supprimer le poste de cor. En contrepartie, il a été décidé d'augmenter le temps de travail de 2 agents dont un agent titulaire sur ce même secteur et un autre agent qui vient d'obtenir son concours. Ces 2 enseignants sont très impliqués sur leur territoire respectif. Mme la Présidente ajoute qu'il est difficile de trouver des enseignants pour très peu d'heures de cours. Ce n'est pas une décision d'ordre budgétaire mais plutôt de l'ordre des ressources humaines afin de valoriser le travail d'enseignants à temps non complet. Il avait été envisagé de faire passer l'examen de fin de cycle en décembre à 2 élèves de la classe de cor en recrutant un enseignant pour 4 mois. Après avis pris auprès de l'enseignante actuelle, les élèves ne sont pas prêts. Mme ARNOULD indique que l'inconvénient de la suppression de cette discipline est qu'elle alimente l'orchestre d'harmonie.

- √ Vote à l'unanimité
 - Modification d'un poste permanent à compter du 1er septembre 2018 :
 Diminution supérieure à 10 % du poste : passage de 7H à 5h hebdomadaires

 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe / Discipline : saxophone

Par ailleurs, au sujet des postes, Mme la Présidente propose aux membres du Comité syndical de baisser le nombre d'heures de la discipline saxophone sur les secteurs de Lure et Luxeuil-les-Bains. Il s'agit de recalibrer le poste car il n'y a que 5 heures de cours.

- ✓ Vote à l'unanimité
 - Modification d'un poste permanent à compter du 1er septembre 2018 :
 Augmentation supérieure à 10 % du poste : passage de 9h à 12h hebdomadaires

 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe / Discipline : violon/alto

Mme la Présidente indique également que le poste de violon-alto passerait à 12 heures au lieu de 9 heures.

✓ Vote à l'unanimité

Modification d'un poste permanent à compter du 1er septembre 2018 :
 Augmentation supérieure à 10 % du poste : passage de 13h à 17h hebdomadaires
 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe / Discipline : violoncelle

Mme la Présidente ajoute que le poste de violoncelle de 13 heures actuellement passerait à 17 heures pour l'enseignante qui vient d'obtenir le concours. Elle irait donner des cours de violoncelle à GRAY.

L'augmentation de ces postes est donc réalisée pour une durée de 7 heures qui compense les 5h45 de cor et 2 heures de saxophone.

- ✓ Vote à l'unanimité
 - Autorisation à la Présidente de recruter des remplaçants contractuels

Mme la Présidente indique qu'il va falloir procéder au remplacement d'un enseignant de piano absent pour maladie. La Présidente précise qu'un agent est actuellement malade et que cela risque de durer un peu, un enseignant de remplacement sera recruté à hauteur de 9 heures hebdomadaires et non sur 20 heures comme le poste initial.

- ✓ Vote à l'unanimité
 - Règlement intérieur des agents du syndicat mixte de l'EDM 70

Mme ARNOULD indique qu'une formation a été dispensée à l'ensemble des enseignants par Mme GRONDIN Lydie sur une journée sur le thème «Cultures et collectivités locales». Ensuite un groupe de pilotage composé des directeurs de Pôle, de la responsable administrative, d'une représentante du personnel et de 3 enseignants s'est réuni sur 2 journées afin de rédiger le règlement intérieur. Un des thèmes principaux étant le temps de travail des enseignants et du personnel administratif. La Présidente ajoute qu'il était primordial de clarifier les missions des enseignants.

Ce travail en concertation a débouché sur la rédaction d'un texte commun qui a été ensuite relu et modifié par le Centre de gestion avant présentation au CT qui devait se tenir le 28 juin mais faute de quorum il se tiendra le mardi 3 juillet.

Madame la Présidente demande aux membres s'ils ont des questions sur le règlement intérieur.

Mme BAVARD indique que ce document est très complet par rapport au précédent.

Mme ARNOULD répond que l'ancien règlement ne tenait pas compte de la spécificité du travail des enseignants.

✓ Vote à l'unanimité

Une formation devant aboutir à la rédaction du Projet d'établissement devait avoir lieu au mois de janvier puis juin mais elle n'a pas eu lieu car le formateur avait des soucis de santé.

Parc instrumental

La Présidente indique aux membres qu'à l'issue des réunions des groupes de travail autour du parc instrumental, une expertise du petit parc par un facteur et un luthier est en cours durant cette semaine afin de déterminer l'état et la valeur de l'ensemble du parc appartenant à l'EDM et aux collectivités.

La Présidente ajoute que certaines collectivités possèdent un parc instrumental conséquent et de grande valeur, elles y sont particulièrement attachées. La répartition du parc est très inégale, par exemple la CC du Val de GRAY et la commune de Luxeuil-les-Bains possèdent beaucoup d'instruments contrairement à la CCPR qui loue un piano à l'année et loue un piano pour l'audition annuelle ou bien encore à la CC4R qui ne possède pas du tout de parc instrumental. S'agissant de la CC du Pays de Lure, le parc appartient à la ville de Lure et lors de l'adhésion de la communauté de communes le parc n'a pas été transféré. Par ailleurs, sur certaines collectivités l'entretien du parc se faisait a minima alors que sur la CCVG et sur la ville de Luxeuil-les-Bains, le parc instrumental a été maintenu en bon état régulièrement et de nombreux investissements ont été réalisés.

Mme ARNOULD souhaite effectuer une proposition équitable pour l'ensemble des collectivités qui prend en compte la situation des uns et des autres. Un investissement par le conseil départemental de 100 000 € est prévu sur 3 ans et il faudra flécher les besoins sur l'ensemble de cette enveloppe. Ceux-ci seront répartis de la manière suivante : parc instrumental pour les orchestres, parc instrumental itinérant, remplacement des instruments vétustes pour le petit parc et investissements sur le gros parc. Le département souhaite un investissement sur le petit et le gros parc instrumental et Mme ARNOULD précise que le département soutient l'EDM et apportera son aide pour l'investissement sur les gros instruments à l'issue des 3 ans.

Plusieurs propositions sont effectuées par la Présidente aux membres du Comité syndical. Rappel des propositions :

- 1. Continuer sur le mode de fonctionnement actuel avec prise en charge financière par chaque collectivité de l'accord et de la révision de leur gros parc instrumental
- 2. Prise en charge financière par l'EDM 70 des accords et révisions en contrepartie d'un remboursement par la collectivité qui serait matérialisé dans la convention de partenariat.
- 3. Prise en charge financière par l'ensemble des collectivités adhérentes en contrepartie d'une augmentation de la part par habitant afin de mutualiser les accords et révisions du gros parc instrumental. Ceci nécessiterait la mise à disposition par les collectivités de leur gros parc instrumental à l'EDM 70.
- 4. Gestion du parc des percussions appartenant à des associations conventionnement tripartite qui définirait la gestion de la prise en charge financière des réparations ou gestion à part de ce parc instrumental.

5^{ème} proposition:

Idem proposition 3 en intégrant une nuance :

5. Prise en charge financière par l'ensemble des collectivités adhérentes en contrepartie d'une augmentation de la part par habitant afin de mutualiser les accords et révisions

du gros parc instrumental. Ceci nécessiterait la mise à disposition par les collectivités de leur gros parc instrumental à l'EDM 70.

Nuance : Période transitoire de 3 ans pour les collectivités qui ont un parc instrumental en bon état. Cela se traduirait par la non-participation financière de ces collectivités à cette mutualisation.

La Présidente indique que la première solution préserve l'existant mais ne résout pas la situation sur le secteur luron.

La seconde solution permettrait d'obtenir un prix intéressant pour les accords de pianos par exemple. Le coût serait un peu moindre mais changerait peu de chose.

La Présidente ajoute que la question des percussions est un casse-tête qui devrait être mis à part car ces instruments appartiennent souvent à des associations par exemple celle de Port-sur-Saône ou de Lure sur lesquelles l'enseignante donne les cours.

Mme ARNOULD propose, concernant la demande de prise en charge financière de l'association de la lyre portusienne d'effectuer une réponse défavorable dans l'attente d'une décision équitable sur l'ensemble du département.

- Prise en charge des réparations du matériel de percussion de l'association « La Lyre portusienne » pour un montant de 220.40 €
- ✓ Vote à l'unanimité contre la prise en charge financière par l'EDM 70

La Présidente ajoute concernant les propositions pour le parc instrumental qu'elle a rencontré M. BLINETTE, le Président de la CCVG et que ce dernier a proposé une nuance sur la proposition 3 car il a précisé que sa collectivité ainsi que la ville de Luxeuil-les-Bains avaient un parc instrumental conséquent et en bon état car il était entretenu régulièrement. Madame ARNOULD précise que les collectivités devront mettre à disposition leur gros parc instrumental à l'EDM et que celle-ci se chargerait de l'entretien de ce parc instrumental.

Cette proposition serait de différer dans le temps la participation financière mutualisée des collectivités qui ont un bon parc instrumental.

La Présidente ajoute que ce serait la validation d'un principe pour le moment.

Le montant de la participation financière serait prélevé plus tard soit 3 ans plus tard pour ces collectivités.

Mme ARNOULD ajoute que des délibérations devront être prises par les collectivités à l'appui de ces décisions.

Pour l'entretien du gros parc instrumental, il faudra augmenter la part fixe par habitant et effectuer un plan pluriannuel d'entretien pour fixer les cotisations sur au moins 3 ans pour les collectivités.

La ligne budgétaire serait calculée précisément en fonction des prévisions des révisions.

- M. PULICANI indique que cette idée est difficile à défendre pour peu d'élèves et pas de parc instrumental notamment sur la CC4R.
- M. MAUNY répond que les élèves de la CC4R utilisent aussi les instruments qui appartiennent à une autre collectivité.

La Présidente ajoute que le parc instrumental est utilisé par l'ensemble des élèves et par principe de solidarité il serait normal que toutes les collectivités participent et pas seulement celles qui détiennent le parc instrumental.

La question du petit parc instrumental peut être traitée différemment car il y aurait les recettes des locations qui permettraient de les réviser donc l'entretien du petit parc doit pouvoir s'autofinancer.

Pour les orchestres débutants, les instruments qui ont été achetés par les collectivités sont de qualité moyenne, cela coûtera moins cher de racheter des instruments neufs que de les faire réviser.

Ce sera également plus facile pour l'EDM de recouvrer les recettes en facturant au moment des cotisations trimestrielles.

Mme ARNOULD ajoute que les collectivités qui souhaiteront que l'EDM gère son petit parc devront effectuer une cession de ce petit parc.

S'agissant du gros parc, il devra être mis à disposition de l'EDM et l'entretien pluriannuel serait différé sur 2 ou 3 ans pour les collectivités qui ont un parc instrumental en bon état.

L'entretien du gros parc consiste à effectuer les accords des pianos, à prendre en charge la location de pianos pour des auditions décentralisées ou sur des collectivités qui ne disposent pas de bons pianos ainsi que pour le passage des examens. Ce mode de gestion consiste à rechercher de l'économie, c'est le principe même de la mutualisation.

Mme BAVARD indique que cette démarche de la part de l'EDM est fort appréciée car jusqu'à présent concernant la ville de Luxeuil-les-Bains, elle se sentait plutôt en position de « donneur » plutôt qu'en position de « receveur ».

Mme ARNOULD répond qu'avec ce principe cela prend en compte les efforts faits depuis 10 ou 20 ans en arrière par les collectivités propriétaires d'un gros parc et ce souci de l'équité entre collectivités est primordial, pour cette raison il apparaît important d'en tenir compte.

Martine BAVARD indique que pour la question du petit parc instrumental, la ville de Luxeuil-les-Bains sera intéressée par la reprise de cette gestion par l'EDM.

Mme BAVARD demande si pour la gestion du gros parc instrumental, le clavecin ou le piano seront déplacés.

Mme ARNOULD répond qu'il n'y aura pas plus de déplacements qu'actuellement mais uniquement pour les événements prestigieux. Par ailleurs il est prévu l'achat d'un clavecin transportable pour les événements excentrés. L'objectif étant de déplacer le gros parc le moins possible.

L'Itinérance doit pouvoir s'effectuer avec des instruments mobiles qui peuvent se déplacer. Mme DIDIER indique que sur Jussey les 2 pianos sont accordés régulièrement.

Mme ARNOULD précise que cette mutualisation a pour objectif la gestion du matériel et non le déplacement du gros parc d'un site à un autre car les instruments seront toujours propriété des collectivités.

Mme BATHELOT indique qu'il faut souligner la bonne volonté du conseil départemental sur la guestion du parc instrumental de l'école de musique.

Mme ARNOULD ajoute qu'il était primordial de faire un travail sur l'existant pour ensuite pouvoir flécher les investissements à bon escient.

- ✓ Vote à l'unanimité de la proposition de gestion du petit parc instrumental par l'EDM 70 pour les collectivités qui le souhaiteront.
- ✓ Vote à l'unanimité de la proposition n°5.

S'agissant du parc des percussions il faudra retravailler sur ce sujet avec chaque collectivité et effectuer un travail de recensement.

 Budget DM N°1 BP 2018

Subvention de fonctionnement de 22 000 € de la DRAC

Subvention d'investissement de 35 000 € du Conseil départemental

Madame la Présidente indique que la subvention de fonctionnement de la DRAC de 22 000 € ne sera plus attribuée sur projets comme l'an dernier mais uniquement sur du fonctionnement en contrepartie de la remise du bilan d'activités.

S'agissant de la subvention du Département de 35 000 €, elle sera utilisée pour les achats d'instruments selon les critères cités auparavant.

- ✓ Vote à l'unanimité
 - Demande de retrait de la commune de Plancher-Bas

Madame la Présidente indique que comme tous les ans, la commune de Plancher-Bas, demande son retrait. Une discussion avec la CC de rattachement devra avoir lieu avec une rencontre de leurs représentants.

- ✓ Vote à la majorité contre le retrait de la commune de Plancher-Bas : 11 voix contre et 1 abstention
 - Projet de fusion administrative pour la direction pédagogique des Pôles du secteur des Vosges du Sud (Lure et Luxeuil-les-Bains).

La Présidente indique que ce projet de fusion a été initié suite à la démission de la directrice du Pôle de Luxeuil-les-Bains.

Mme ARNOULD souhaite faire part de ses remerciements pour l'excellent travail effectué par Mme Emilie AEBY, elle regrette cette décision mais respecte son choix de continuer à enseigner.

Au cours du travail dans le cadre du règlement intérieur, le cas du professeur chargé de direction a été évoqué et il s'avère qu'un professeur chargé de direction doit effectuer 35 heures de travail par semaine. M. Daniel ROLLET, actuel directeur du Pôle de Lure étant dans ce cas, Mme ARNOULD a souhaité simplifier le fonctionnement en regroupant ces 2 antennes.

Mme Emilie AEBY accepte d'effectuer des heures de médiation culturelle. Cette organisation sera testée l'an prochain et M. Daniel ROLLET a accepté cette mission et la Présidente le remercie.

✓ Vote à l'unanimité.

La Présidente remercie les membres de leur présence.

La séance est levée à 18h15.